

Le 11 octobre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 11 octobre 2022 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

- Monsieur Michel Bourdeau, maire

- Madame Nathalie Perreault, conseillère
- Monsieur Julien Leclerc, conseiller
- Monsieur Ian Gray, conseiller
- Madame Isabel Boulay, conseillère
- Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSI PRÉSENTES

- Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
- Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENTE

- Madame Cheryl Brazeau, conseillère

2022-10-114 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 octobre 2022 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2022-10-115 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 octobre 2022 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant l'item suivant :

12.1 PROGRAMMES SPORT-ÉTUDES ET ART-ÉTUDES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le 11 octobre 2022

4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES DE COLLECTE ET TRANSPORT DES RÉSIDUS ORGANIQUES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES / 2023
7.1.2	REJET DES SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES NUMÉRO AOI-2022-09-SSI-CAMION / ACHAT D'UN CAMION 4 X 4
7.1.3	ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO AOI-2022-10-TP-PAVAGE / PAVAGE DU 5 ^E BOULEVARD
7.1.4	REJET DES SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES NUMÉRO AOI-2022-10-TP-DÉN.ABRAS. / DÉNEIGEMENT DES RUES ET ÉPANDAGE D'ABRASIF
7.1.5	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 667 / RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES
7.2.3	PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF / RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2023 / MAMH
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2022-10-116 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

Le 11 octobre 2022

2022-10-117 7.1.1 ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES DE COLLECTE ET TRANSPORT DES RÉSIDUS ORGANIQUES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES / 2023

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-07-089 qui mandatait la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour préparer le devis et lancer l'appel d'offres numéro GT2022-21, au nom des municipalités de l'île Perrot, visant les services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 9 septembre 2022 et l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités participantes est responsable de l'attribution du contrat et de la gestion des opérations pour son territoire.

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Services Ricova inc., pour les services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires pour l'année 2023 au montant de 67 832 \$ plus les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres numéro GT2022-21;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à effectuer lesdites dépenses.

ADOPTÉE

2022-10-118 7.1.2 REJET DES SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES NUMÉRO A0I-2022-09-SSI-CAMION / ACHAT D'UN CAMION 4 X 4

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion 4 x 4, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 26 septembre 2022 à 11 h 5;

CONSIDÉRANT QUE le montant de chacune des soumissions reçues est considérablement supérieur à l'estimation des coûts;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient rejetées les soumissions déposées; et

QUE soit annulé à toutes fins que de droit l'appel d'offres numéro A0I-2022-09-SSI-CAMION.

ADOPTÉE

Le 11 octobre 2022

2022-10-119 7.1.3 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO AOI-2022-10-TP-PAVAGE / PAVAGE DU 5^E BOULEVARD

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de pavage du 5^e Boulevard, entre la 3^e Avenue et la 5^e Avenue, quatre (4) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 6 octobre 2022 à 11 h 5;

CONSIDÉRANT QU'après étude et vérification, la soumission déposée du plus bas soumissionnaire est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres numéro AOI-2022-10-TP-PAVAGE;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à la majorité des conseillers présents
(Mme Isabel Boulay ayant voté contre)

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages D'Amour inc., 1635, Newman Crescent, Dorval (Québec), H9P 2R6, pour les travaux de pavage du 5^e Boulevard, et ce, au montant unitaire par mètre carré de 56,85 \$ taxes applicables non comprises, jusqu'à concurrence d'une dépense inférieure au seuil décrété par le ministre d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, le tout conformément au document d'appel d'offres numéro AOI-2022-10-TP-PAVAGE;

QUE la dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2022-10-120 7.1.4 REJET DES SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES NUMÉRO AOI-2022-10-TP-DÉN.ABRAS. / DÉNEIGEMENT DES RUES ET ÉPANDAGE D'ABRASIF

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des rues et épandage d'abrasif, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 6 octobre 2022 à 14 h 5;

CONSIDÉRANT QUE le montant de chacune des soumissions reçues est supérieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après un appel d'offres public;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient rejetées les soumissions déposées; et

QUE soit annulé à toutes fins que de droit l'appel d'offres numéro AOI-2022-10-TP-DÉN.ABRAS..

ADOPTÉE

2022-10-121 7.1.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 667 / RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 667 remplaçant le règlement intitulé Politique de gestion contractuelle et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

Le 11 octobre 2022

2022-10-122 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent vingt-sept dollars et quarante-trois cents (284 827,43 \$).

ADOPTÉE

2022-10-123 7.2.2 ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière, Mme Isabelle Perron, dépose au conseil des états comparatifs des revenus et charges de la Municipalité pour les exercices 2021 et 2022 au 31 août ainsi que des revenus et charges dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2022 comparés à ceux apparaissant au budget 2022.

2022-10-124 7.2.3 PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF / RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2023 / MAMH

La Municipalité prend acte de l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, pour l'exercice financier 2023, lesquels sont établis comme suit :

-	Proportion médiane	82 %
-	Facteur comparatif	1,22

2022-10-125 12. PROGRAMMES SPORT-ÉTUDES ET ART-ÉTUDES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU

CONSIDÉRANT l'annonce par le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) du déplacement des programmes Sport-études et Art-études de l'école secondaire du Chêne-Bleu située à Pincourt vers l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes située à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'objectif du CSSTL de réduire le nombre d'étudiants à l'école secondaire du Chêne-Bleu;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce de ce changement majeur a été faite auprès des étudiants directement sans en informer les parents au préalable;

CONSIDÉRANT QUE cette décision a un impact important pour la communauté de l'île Perrot.

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil :

Le 11 octobre 2022

- supporte les démarches des étudiants de l'école secondaire du Chêne-Bleu quant au changement imposé par le CSSTL pour l'année scolaire 2023-2024;
- appuie les demandes des étudiants et des parents d'obtenir les informations relatives au déplacement des programmes Sport-études et Art-études pour comprendre la décision du CSSTL;
- appuie la communauté de l'île Perrot dans sa demande que soient tenus en compte l'impact de la diminution de services pour la communauté, de son sentiment d'appartenance à une équipe sportive et des retombées positives des projets du programme Art-études pour le milieu;
- demande au CSSTL de revoir l'échéancier et d'assurer une transition en respect des élèves qui fréquentent l'école secondaire du Chêne-Bleu;
- demande que le CSSTL explique sa décision sans intermédiaire et assure son leadership, pour le bien des étudiants de ces programmes et pour ceux qui suivront dans les prochaines années;
- demande que la population de l'île Perrot soit consultée avec ouverture et que des solutions acceptables soient offertes pour les jeunes de l'île Perrot;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au CSSTL, à l'école secondaire du Chêne-Bleu, aux 3 autres municipalités de l'île Perrot, à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, au ministère de l'Éducation et au premier ministre du Québec, monsieur François Legault.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2022-10-126 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 11 octobre 2022 à 20 h 6.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière